

ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon

Préavis 02-16 Indemnités du Bureau du Conseil intercommunal et du Comité de direction

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié dans le cadre de l'ARAS, la commission de gestion composée de :

Alice Durgnat Levi – Municipale de Prangins
Monya Jaccard – Municipale de Burtigny
Elvira Rölli – Municipale de Arzier – Le Muids
Vincent Hacker – Municipal de Nyon
Philippe Menoud – Municipal de Coinsins

s'est réunie dans les locaux de l'ARAS le vendredi 14 octobre afin de se prononcer sur le préavis susmentionné.

Nous remercions M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS, et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil et disponibilité.

Après avoir étudié les propositions du CODIR, nous avons posé la question sur la rémunération du/de la secrétaire du Conseil intercommunal, à savoir si la rédaction des PV est incluse dans les CHF 150/séance ou dans la préparation. Nous n'avons pas reçu de réponse, mais nous pouvons préciser que la secrétaire le faisait dans le cadre de son emploi à l'ARAS ce qui ne sera plus cas dorénavant.

En conclusion, la commission prie le Conseil intercommunal d'accepter le préavis 02-16 tel que présenté :

- D'approuver les indemnités proposées pour la législature et de porter au budget ordinaire, sous rubrique 711/3001.00 "Jetons de présence Comité de direction", les montants nécessaires pour chaque exercice.

La commission composée de :

Alice Durgnat Levi – Municipale de Prangins
Monya Jaccard – Municipale de Burtigny
Elvira Rölli – Municipale de Arzier – Le Muids
Vincent Hacker – Municipal de Nyon
Philippe Menoud – Municipal de Coinsins